

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 2 avril 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 06.01. Rapport du directeur en incendie
07. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 07.01. Rapport du directeur en voirie
 - 07.02. Résolution pour la remise sur route de l'Inter
 - 07.03. Avis de motion et présentation du projet de règlement 052019 concernant l'emprunt pour réalisation du projet RIRL2017-603B
 - 07.04. Offre de service d'un laboratoire pour analyses nécessaires aux travaux de pavage du projet RIRL-2017-603B
 - 07.05. Offre de service pour plan et devis pour trottoir sur la route 204
 - 07.06. Résolution pour reddition du PAERRL 2017
08. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 08.01 Date ordures volumineuses et bacs sur site du garage
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)
 - 09.01. Proposition de nouvelle entente pour l'entretien de l'OMH de St-Damase
 - 09.02. Suivi politique familiale
10. DEMANDES DIVERSES :
11. VARIA :
 - 11.01. Mai : le mois de l'arbre
 - 11.02. Emploi étudiant
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. CORRESPONDANCE
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 56-04-2019

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 4 mars 2019 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant le tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 57-04-2019

La conseillère Cathy Michaud propose que le procès-verbal du 4 mars 2019 soit accepté, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **11-01-2019**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2019 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 58-04-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 4 709.63\$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

Rien

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport de l'inspecteur en voirie

Rien de spécial.

08.02. Résolution pour la remise sur route de l'Inter

Résolution 59-04-2019

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de mandater la directrice générale, madame Dany Marois, pour renouveler l'immatriculation du camion Inter, au 1^{er} mai 2019, pour sa remise sur route après le remisage habituelle en saison hivernale.

**08.03. Avis de motion et présentation du projet de règlement
05-2019 concernant l'emprunt pour réalisation du projet
RIRL-2017-603B**

Résolution 60-04-2019

Avis de motion est donné et présentation du projet de règlement 05-2019 est faite par le conseiller Jonathan Duval stipulant ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT 05-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
DE 796 720 \$ ET UN EMPRUNT DE 796 720 \$ POUR LA
RÉALISATION DU PROJET RIRL2017-603B**

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à réaliser le projet RIRL-2017-603B selon les plans et devis préparés par SNC—Lavalin, portant les numéros 655864, en date du 6 novembre 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet, en date du 20 mars 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 796 720 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 796 720 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08.04. Offre de service d'un Laboratoire pour analyses nécessaires aux travaux de pavage du projet RIRL-2017-603B

Résolution 61-04-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de mandater la directrice générale, Mme Dany Marois, pour exécuter la procédure de demande de soumissions sur invitation afin d'obtenir les services d'analyses nécessaires aux travaux de pavage du projet RIRL-2017-603B.

08.05. Offre de service pour plan et devis pour trottoir sur la route 204

Résolution 62-04-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement de mandater la directrice générale, Mme Dany Marois, pour débiter la procédure dans le dossier d'un trottoir sur la route 204.

08.06. Résolution pour reddition du PAERRL 2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 784 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est pour appuyer la déclaration faite sur le SÉSAMM du MAMROT dans l'état des résultats financiers ;

ATTENDU QUE la vérification externe du dossier n'est plus nécessaire selon une décision du Ministère ;

POUR CES MOTIFS, Résolution 63-04-2019

Sur une proposition du conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, par le biais du SÉSAMM, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Date ordures volumineuses et bacs sur site du garage

Résolution 64-04-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de faire venir 3 bacs (fer, matériaux de rénovation et autres ordures) de chez Claude Albert pour les grosses ordures 2019 : les vendredi 17 et samedi 18 mai prochains. Car la cueillette au chemin est prévu le mercredi 15 mai 2019.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

10.01. Proposition de nouvelle entente pour l'entretien de l'OMH de St-Damase

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'OMH a demandé une nouvelle proposition d'entente avec la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la proposition d'entente au moins 72 heures avant le tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celle-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 65-04-2019**
Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement de mandater le Maire, Mme Anne Caron et la directrice générale, Mme Dany Marois, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet la proposition d'entente d'un service de conciergerie débutant en 2019. Le contrat sera joint aux minutes à la signature des deux parties.

10.02. Suivi de la politique familiale

La conseillère responsable annonce que la demande d'aide financière de 10 500 \$ est acceptée et que le tout pourra débuter bientôt.

11. DEMANDES DIVERSES :

11.01. Re-lait : Unanimement, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de soutien financier

11.02. Fabrique de la paroisse de St-Damase **Résolution 66-04-2019**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement de renouveler l'annonce municipale dans le feuillet paroissial pour l'année 2019 au coût de 50 \$.

12. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

12.01 Mai : le mois de l'arbre **Résolution 67-04-2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Caron, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de demander des arbres pour en faire la distribution comme par les années passées.

12.02. Emploi été Canada

- CONSIDÉRANT QUE** la réponse du Ministère ne sera connue qu'à la mi-avril ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est prêt à payer la totalité des frais d'un engagement si la demande faite est refusée ;
- EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 68-04-2019**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement d'annoncer immédiatement un poste de disponible comme préposé(e) à l'entretien des terrains, des routes et des bâtiments municipaux selon des modalités du programme Emploi été Canada.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

14. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 69-04-2019

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 04.

Maire

D.G/Sec.-trés.